

L'inauguration du monument Pasteur à Strasbourg

M. Millerand présida la cérémonie entouré de MM. Poincaré, Strauss, Coirart

Strasbourg, 31. — M. Millerand, entouré de MM. Poincaré, Strauss, Coirart et Alapetite, a inauguré ce matin le monument Pasteur.

De nombreux savants étrangers auxquels se sont joints plus de 200 délégués des Universités étrangères ont été présents.

La cérémonie se déroula avec un appareil impressionnant.

M. Charley, recteur de l'Université de Strasbourg et M. Halet, président de l'Académie des Sciences, définissent avec éloquence la portée scientifique des découvertes de Pasteur.

M. Bordet, professeur à l'Université de Bruxelles au nom de ses collègues étrangers, proclama avec éloquence que Pasteur appartient à la science mondiale et dégage la philosophie et la beauté morale des efforts de Pasteur.

M. Millerand rappelle un trait de patriotisme du savant

Un chœur exécute une cantate, puis M. Millerand descend de la tribune pour prendre place devant les professeurs, sur des gradins, d'où il domine la docte assemblée.

Les longs discours blancs et dégage la philosophie et la beauté morale des efforts de Pasteur.

La voix tombe lentement, avec une force toujours égale, sur la foule religieusement silencieuse.

Toutefois les applaudissements interrompent à une seconde un recueillement respectueux, quand M. Millerand rappelle le trait de patriotisme clairvoyant de Pasteur, renvoyant à la Prusse son diplôme de docteur.

M. Poincaré souligne sa haine à la Prusse

Les acclamations reprennent plus tard, tandis que les Universitaires de tous les pays félicitent solennellement M. Millerand des adresses des corps savants qu'ils reprennent.

A 11 heures, le Président de la République et les membres du Gouvernement sont de retour au Commissariat général après avoir été assés sur leur parcours des cris de « Vive la France ! Vive la République ! »

D'après le discours qu'il prononça, M. Poincaré rappelle les travaux immenses accomplis par Pasteur, alors qu'il habitait Strasbourg.

Le Président du Conseil parla ensuite de son départ pour Paris, de la guerre qui éclata. Pasteur, rappelle M. Poincaré, ne songea plus qu'au salut de la Patrie.

Chacun de nos derniers jours portera l'épigraphie : Haine à la Prusse ! Vengeance !

Il renvoya à l'Université de Bonn le diplôme qu'il avait reçu et se jura de consacrer tout entier au relèvement de la France par le travail et par la science.

Il s'est tenu parole ; mais il est mort sans avoir vu Strasbourg délivrée de sa longue captivité.

Un banquet de 1.200 convives

1.200 convives se pressent dans la magnifique salle des fêtes.

Le discours de M. Alapetite est applaudi chaleureusement.

M. Peinart, maire de Strasbourg, dit avec quel enthousiasme ses concitoyens s'associent aux fêtes de Pasteur.

Après la parole adressée aux délégués polonais, espagnols et japonais, M. Strauss est à son tour fréquemment interrompu par des applaudissements.

Un grand défilé alsacien

A 14 h. 30, le cortège officiel, par un beau temps, se rend au Palais du Rhin pour assister au grand défilé alsacien.

Une foule de plusieurs dizaines de milliers de personnes acclame avec enthousiasme M. Millerand. Les vétérans de 1870 et les médaillés militaires ouvrent le défilé.

Un tamponnement à Paris

TROIS CHEMINISTES BLESSÉS

Paris, 31. — A 7 h. 45 ce matin, une locomotive haut le pied a heurté en gare de l'avenue de Clichy un train de voyageurs dont le mécanicien, le chauffeur et le chef de train ont été légèrement blessés.

La voie étant obstruée par suite de ce tamponnement, la circulation a dû se faire dans la principale sur une seule voie.

Les blessés ont pu rejoindre leur domicile après avoir été pansés à l'hôpital Bichat.

Comme Bonnot et C^o

Rome, 31. — A Milan, un vol d'un million et demi de bijoux a été commis dans des conditions rappelant les exploits de la bande Bonnot. Une employée d'orfèvrerie, Mlle Vercesi, revenant de la banque où elle avait retiré deux sacs de bijoux, fut arrêtée par un individu qui stationnait avec deux complices près d'une automobile. L'inconnu administra à la jeune fille des coups de poing et de tête et s'empara des deux sacs qu'il lança dans l'auto, où il monta avec ses complices. L'auto s'éloigna avec rapidité, tandis que les bandits faisaient feu contre les agents qui s'étaient mis à leur poursuite, mais la voiture de ces derniers perdit du terrain parce que d'autres automobiles, débouchant des rues latérales, vinrent lui couper le chemin.

La Chambre a continué la discussion du régime des pensions

Cachin dépose une interpellation en faveur de Marty

La Chambre a d'abord adopté à mains levées un projet tendant à renforcer le personnel des perceptions de Paris malgré l'opposition qui fait remarquer que les prélevements faits en province désorganiseront les services.

Les officiers en surnombre ne seront pas mis à la retraite

On reprend la suite de la discussion du projet de loi portant réforme du régime des pensions civiles et militaires. Le rapporteur propose que le montant de la pension d'ancienneté allouée aux militaires et marins non officiers, soit fixé aux 3/5 de la solde brute.

Elle ne pourra pas dépasser 4.000 francs. Le minimum de la pension des caporaux et soldats ou des militaires des armées de terre et de mer des grades correspondants, ne pourra être inférieure à 1.700 fr. pour les caporaux et à 1.500 fr. pour les soldats.

Les ouvriers de la mer et de la marine seront assimilés, selon leur classe, aux sergents ou aux soldats.

GOUDE proteste contre cette assimilation et rappelle qu'il avait été convenu que les ouvriers de la mer seraient assimilés au grade de vice-président de la Commission des Finances. M. BROUSSE, qui fait remarquer que la situation financière du pays ne permet pas de s'offrir le luxe de conserver en surnombre des officiers.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

Cachin réclame la libération de Marty

Le PRÉSIDENT fait connaître qu'il a reçu de CACHIN et MOLINIE une demande d'interprétation sur le cas de Marty.

Au nom du gouvernement, M. RAIBERTI en tenant compte de la demande de M. CACHIN, propose : « Je viens demander à la Chambre et au gouvernement si leur engagement qui a été pris à la suite d'un vote qui date de plus d'un an, il y a dix-huit mois, la proposition de loi d'amnistie avait été déposée qui impliquait la libération de Marty. Au Sénat, un grand débat a eu lieu sur le même sujet, et la Chambre a voté la libération de Marty. »

M. RAIBERTI, l'ancien ministre de la guerre, intervient à son tour en faveur de Marty. Il est venu au Sénat pour la libération de Marty.

M. THOMSON rappelle qu'en 1914, lors du grand débat en faveur des insurgés de la Louve, l'amnistie avait été votée à une large majorité.

C'est ainsi que BERTHON qui réclame la mise en liberté de Hoin et demanda la discussion de l'interpellation déposée à ce sujet.

On procède au pointage. Le renvoi de l'amendement Cachin est voté par 228 voix, et celui de BERTHON par 465 contre 91 voix.

Demain après-midi, suite du débat sur l'enseignement secondaire.

La propriété commerciale

Paris, 31. — Au cours de sa séance de la matinée, la Chambre a poursuivi l'étude du projet de loi concernant les baux à loyer d'immeubles à usage commercial.

Une intervention d'Inghels

Au cours de la discussion sur la propriété commerciale, la Chambre a voté, malgré une vive opposition d'INGHELS, un amendement qui vise à incorporer dans le texte adopté par le Parlement, et pour résultat de remettre en question le principe même de la loi.

Il est ainsi conçu : « Si l'objet d'un immeuble spécialement affecté par la nature et ses dispositions à un commerce ou à une industrie déterminée et que la location soit déclarée par le juge, basée à la fois sur la destination et sur le fond de commerce, le propriétaire, en cas de non renouvellement de bail, ne devra au locataire qui aura continué le fonds de commerce déjà existant, que l'indemnité fixée à l'article ministériel de la guerre. »

Application de cet amendement aurait pour résultat de placer les débiteurs de boissons du Nord sous la tutelle plus étroite que jamais des brasseries.

Afin d'atténuer la portée de cette disposition, M. Inghels, en accord avec Inghels, a déposé un amendement qui entend faire ajouter à la proposition Beldt des la reprise du débat.

Cette disposition ne sera applicable qu'au cas où le propriétaire du fonds n'aurait exploité lui-même.

Un amendement de M. Renaldy

M. RENALDY présente une disposition spéciale qui vise à ce que le fonds de commerce, lorsqu'il est affecté à un commerce quelconque et que le locataire n'aura pas acheté le fonds de commerce, le propriétaire qui refusera de renouveler le bail se verra attribuer la valeur de la valeur d'usage de l'immeuble.

Cette disposition a été adoptée par 309 voix contre 233.

Le temps d'aujourd'hui

NUAGEUX

Temps très nuageux et orageux. Température minimum 7°.

Le crime horrible d'un valet de ferme

Il assomma sa patronne la poignarda et la brûla

Montauban, 31. — Il y a quelques jours un incendie détruisit à Mézières, commune de Cazouville-Monjau, la maison où habitait seule la veuve Caron, âgée de 72 ans, cultivatrice, dont les restes carbonisés étaient retrouvés sous les débris.

Le nommé Georges Devillers, né à Paris, pupille de la Seine, placé comme domestique dans une ferme voisine a été arrêté. Il a fait des aveux : il avait pénétré dans la maison, assommé un coup de bâton et porté un coup de couteau à sa victime qu'il avait achevée avec une chaise, puis il avait essayé de fuir avec du pétrole et y avait mis le feu. Il a déclaré avoir volé 1.700 francs.

Georges Devillers a été écroué à la prison de Moissac.

Un groupe de défense des prisonniers de guerre

M. A. ESTE CONSTITUE AU SÉNAT

Paris, 31. — Un groupe vient de se constituer au Sénat pour la défense des anciens prisonniers de guerre. Le groupe a pour président M. LANCEN, vice-présidents MM. PÉDÉCHON, FENOUILLET et HAMELIN; secrétaires, MM. SERRE et PELISSE; questeur, M. MACHET.

Une deuxième Chambre au Tribunal de première instance de Valenciennes

Paris, 31. — Un avis favorable présenté au nom de la Commission des Finances sur le projet de loi tendant à créer une deuxième Chambre au Tribunal de première instance de Valenciennes, M. Georges Bonnet a été distribué aujourd'hui à la Chambre.

Le conflit entre les planteurs de betteraves et les sucriers

Paris, 31. — Le groupe interparlementaire de défense des Planteurs de Betteraves s'est réuni ce matin à la Chambre. Le groupe a décidé de prier le Gouvernement de faire un rapport officiel et sans délai sur les moyens qui seraient les meilleurs à répartir entre les planteurs de betteraves et fabricants de sucre des récoltes procurées en sucrerie par des sucres, librement établis sur les bases acceptées par les représentants dûment accrédités de la sucrerie.

Une délegation du groupe, comprenant notamment M. Macarez, député, s'est aussitôt rendue au ministère de l'Agriculture où elle a été reçue par M. Henry Chéron.

Le ministre a pris acte de la décision prise à l'unanimité par le groupe et lui a promis tout son appui.

Le "Motorway"

Ce chemin réservé aux autos va être établi en Angleterre

Londres, 31. — Sous la présidence de lord Montagu de Beaulieu, une Compagnie vient d'être constituée à Londres pour entreprendre la construction et l'exploitation d'une route à deux voies de 228 milles de long, uniquement réservée au train automobile.

Cette route reliera Londres à Birmingham, Manchester et Liverpool. On estime que sa construction coûtera 51 millions de livres sterling. Les promoteurs pensent n'avoir aucune difficulté à trouver les fonds nécessaires si tout est fait en quatre sections, avec la permission de commencer les travaux.

Comme semblable entreprise demandée naturellement une longue préparation, ce n'est que vers la fin de l'année que lord Montagu de Beaulieu présentera devant le Parlement le projet de loi nécessaire. Il ne faut guère compter que celui-ci sera voté avant le mois de juillet de l'année prochaine.

Établie sur un lit de ciment armé de 25 centimètres d'épaisseur, et couverte d'un revêtement extérieur de 5 centimètres, dont la composition n'est pas indiquée, la route aura 15 mètres de largeur. Elle sera divisée dans sa longueur en quatre sections par les deux bandes extérieures, étant réservée au trafic lent et les deux bandes centrales au trafic rapide.

Aucun croisement de route, aucun passage à niveau, aucun obstacle en un mot ne viendront gêner les automobilistes de marcher au pas sur cette route, car tous les passages dangereux seront évités, soit par la construction de ponts, soit par le percement de tunnels.

Sur toute sa longueur, la route ne traversera aucune ville, mais il sera possible d'accéder à celles-ci par des embranchements disposés de distance en distance et qui seront rattachés aux routes ordinaires.

EN DEUX LIGNE

Monaco. — La princesse héritière vient de mettre au monde le prince héritier.

Blackpool. Le fédér des min. saing. a ajourné au 10 juillet la discussion sur saires.

Le Caïre. — 68 cas de peste ont été signalés entre le 23 et le 29 mai.

Madrid. — Le 6 juin, l'empereur Zila fixera à Lequeito la résidence fam. impér. autrich.

protestations à elle... de son innocence... et, en face de cette démonstration dont Pierre — malgré la confusion, le remords que certainement le ressentait — eût dû se montrer satisfait, l'épouvante forte qu'elle avait vue dans les yeux de l'homme qui se tenait devant elle.

« Cette épouvante... chez celui-ci, était pour elle inexplicable. »

« Mais, à cette minute, ce n'était pas auprès de Pierre qu'allait sa pensée. Non. »

« Elle allait vers la chère... vers la divine enfant qu'elle aimait plus que tout au monde... et qui avait été, ici-hà, toute sa joie, toute sa consolation... tout son espoir... »

« Vers Marcelle qui, bientôt, dans quelques heures peut-être serait de retour. »

« Qu'elle aurait auprès d'elle sans cesse... de qui jamais elle ne serait séparée, car il avait été décidé que le jeune ménage s'installerait à l'hôtel, de la rue de Valenciennes, ou un appartement... au premier étage, avec toutes les fenêtres en façade sur le boulevard des Invalides... avait été aménagé à son intention... »

« Un appartement gai, spacieux, aux tentures de soie claire où il ferait bon de vivre... et qui avait été, ici-hà, toute sa joie, toute sa consolation... tout son espoir... »

« Vers Marcelle qui, bientôt, dans quelques heures peut-être serait de retour. »

« Qu'elle aurait auprès d'elle sans cesse... de qui jamais elle ne serait séparée, car il avait été décidé que le jeune ménage s'installerait à l'hôtel, de la rue de Valenciennes, ou un appartement... au premier étage, avec toutes les fenêtres en façade sur le boulevard des Invalides... avait été aménagé à son intention... »

« Un appartement gai, spacieux, aux tentures de soie claire où il ferait bon de vivre... et qui avait été, ici-hà, toute sa joie, toute sa consolation... tout son espoir... »

La "veuve" attend Marcellin Delval

Un parrain pour le meurtrier d'Auchy et de Toulan a été rejeté

Paris, 31. — La Chambre criminelle de la Cour de cassation vient de rejeter le pourvoi formé par Marcellin Delval condamné à mort le 16 avril dernier, par la Cour d'Assises de Véz, pour assassinat du directeur de la police d'Est, M. Blanc.

On sait que Marcellin Delval a, en outre, à répondre, devant les Assises du Pas-de-Calais, du meurtre des gendarmes d'Auchy-lez-La Bassée.

Une offensive des Camelots du Roy

Elle s'est déclanchée hier à Paris ; l'huile de ricin fut employée

Paris, 31. — On signale aujourd'hui plusieurs attentats commis par les Camelots du Roy. M. Marc Sangnier député de Paris, alors qu'il se trouvait dans son auto, a été entouré par une quinzaine de ces énergumènes qui l'frappèrent à coups de cannes et de poing, ce n'étant qu'un seul instant de lui verser sur la tête du gouvernail liquide, tandis qu'un autre essayait de lui faire avaler de l'huile de ricin. MM. Violette, ancien député, et Marius Moutet, député, furent l'objet d'agressions du même mauvais goût.

Deux arrestations ont été opérées.

M. Raoul Péret, souffrant est soigné à la Malmaison

Paris, 31. — Le président de la Chambre des députés a dû, sur l'ordre de la Faculté, cesser toute activité pour aller suivre un traitement au Sanatorium de La Malmaison, à Paris, où il souffre d'un épuisement, souffrante, etc, elle aussi, soumise au même endroit à des soins que son tarder point à la réhabilitation.

On rappelle à ce sujet qu'à la suite du déplorable accident dont il fut victime, M. Paul Deschanel, Président de la République, fut soigné pendant de longs mois à ce même Sanatorium de La Malmaison.

Les funérailles de M. P. Caelsenere auront lieu à Douai

Les funérailles de M. Paul Caelsenere, président de la Fédération des Musiques du Nord et du Pas-de-Calais, auront lieu samedi, à 10 heures, en l'église Saint-Jacques, à Douai.

La ville de Douai se propose de faire à M. Caelsenere d'imposantes funérailles.

Les Sociétés sont invitées à se faire représenter avec drapeaux et bannières ornavées de fleurs. Le corps du défunt a été transporté jeudi à Douai.

Ge mort est un satyre

Montpellier, 31. — Le soldat Cabrier Emile, âgé de 30 ans, du 122e bataillon de chasseurs alpins, qui passait pour avoir été tué à l'ennemi, est revenu à la maison samedi, à 10 heures, pour une affaire de meurtre.

Après avoir comparu devant la Cour d'assises il aura à répondre de sa désertion, devant le conseil de guerre.

Un accord franco-bulgare important a été signé

Sofia, 31. — Hier, à 6 heures, a été signé le nouveau accord conclu entre le gouvernement bulgare représenté par le directeur de la Banque Nationale M. Karadjoff et le colonel Gaurin, délégué turc à l'Office des intérêts français auprès du Quai d'Orsay, pour le règlement des dettes privées d'avant-guerre des citoyens bulgares vis-à-vis des créanciers français.

De cette façon, une des questions pendantes les plus importantes entre la Bulgarie et la France, découlant du traité de paix, se trouve réglée.

Vers la Paix, à Lausanne

Un accord a été conclu entre Ismet et le Représentant italien

Lausanne, 31. — A la suite des conversations privées qui ont eu lieu à Lausanne entre Ismet Pacha et le représentant de l'Italie, M. Montanari, dans l'après-midi, les deux hommes ont signé un accord sur la revendication sur l'île italienne de Castellorizzo.

La Turquie reconnaît par là, la souveraineté de l'Italie sur l'île dont elle avait, en revenant à Lausanne, demandé la rétrocession au gouvernement d'Angora.

La conclusion des clauses économiques du Traité

Lausanne, 31. — Le Comité économique de la conférence de la Paix a tenu ce matin une séance qui aura marqué vraisemblablement la fin de ses travaux.

Il a, en effet, enregistré les résultats obtenus par la commission de la conclusion des clauses économiques du traité et particulièrement de la convention commerciale entre les grandes puissances signataires et la Turquie.

L'accord est à peu près général.

tous ses soins... de toute sa tendresse... de tout son espoir... »

« Hélas ! si la pauvre mère avait su ! Elle avait clos les paupières. »

« Elle poursuivait le cours de ses pensées. Les bruits qui montaient de la rue se faisaient plus en plus rares. »

« La nuit s'écoula avec elle le silence... le calme... le recueillement. »

« Tout à coup la femme du banquier trépassait. »

« Elle venait d'entendre une voiture, dont elle écoutait depuis un instant le roulement, s'arrêter brusquement devant l'hôtel. »

« Mon Dieu, quel que d'aventure ? Elle s'était levée. »

« Frémissante, poussée en avant par une espérance soudaine... elle s'approcha de la fenêtre... souleva le rideau juste à temps pour voir... à la lueur d'un réverbère placé à quelques mètres de la grille... descendre d'un fiacre un jeune homme, puis une jeune femme qui, vive, légère, impatiente, sans prendre la main que lui tendait son compagnon, seula du marchepied. »

« Le cœur battant... pâle, défaillant, Régine murmura : »

« Ce sont eux : »

« Elle ne se disait pas... elle ne pouvait pas savoir que cette joie chez son enfant venait uniquement de ce que celle-ci, dans un instant, allait revoir sa mère, son père. »

« Ce rapprocher de leur tendresse qui, seule, les ramenait à la réalité. »

« Et que derrière le sourire qui, en ce moment, éclairait son doux visage, se cachait à peine une tristesse, la plus effrayante douleur qui, ici-hà, n'ait été réservée à une femme. »

« Car le cœur de Marcelle n'avait pas changé. »

« Elle n'aurait pas Jacques. »

« Jamais elle ne l'aurait ! »

« Et lui, tout joyeux qu'elle venait de vivre avec elle, avait été pour elle un supplice... qu'il faut avoir enduré pour en comprendre toute l'horreur. Elle avait dû se soumettre à un homme de qui tout s'éloignait, subir ses caprices... lui obéir, car il était un être si supérieur, si distingué ! »

« Ah ! rien que dans la façon de porter de la tête, de redresser le buste... rien que dans le reste d'une grâce inimitable qu'elle avait eu pour écarter les boucles folles... les boucles rebelles... que le vent... »

(A suivre)

Le Sénat a voté les douzièmes provisoires pour Juin 1923

Le Rapporteur proteste contre les accusations injustes dont le Sénat est l'objet

Le ministre des finances a déposé sur le bureau du Sénat le projet de douzièmes provisoires pour Juin 1923 et demande le vote au cours de la séance.

M. BERENGER, rapporteur général, développe devant ses collègues le projet voté par la Chambre et portant ouverture sur l'exercice 1923 des crédits provisoires applicables au mois de Juin.

Au nom du Sénat, le rapporteur proteste contre le sang-froid vraiment excessif qui consiste à déposer devant lui des projets de loi comportant plusieurs milliards de dépenses le jour même où ils doivent être payés man votés.

Le Sénat entend conserver toutes ses prérogatives financières

« Une fois de plus, au nom du Sénat, pour le Rapporteur général, votre Commission des Finances rappelle que les responsabilités du retard apporté cette année au vote du budget n'incombent en aucune manière à la Commission des Finances. »

La séance du 13 Mars 1923 que le Sénat a été saisi du projet de loi voté par la Chambre le 9 Mars et qui consacrait le déficit de 3 milliards 700 millions déjà voté par la Chambre le 30 Janvier précédent sans autre précédent qu'un appel exceptionnel à des sources d'emprunt. La nécessité d'un nouveau douzième provisoire n'est donc en aucune manière imputable au Sénat.

Le Sénat républicain n'est pas une simple chambre d'enregistrement. Il entend ne rien abandonner des prérogatives financières que la Constitution lui a attribuées.

De vifs applaudissements ponctuent le discours du rapporteur.

Le rapporteur général constate ensuite que le gouvernement n'a pas tenu son compte suffisant des réductions proposées par la Commission des Finances au cours de l'examen du budget de 1922 dont quelques-unes avaient été acceptées par le gouvernement lui-même, toutefois dans un esprit d'accommodement, et il conclut au vote du projet de douzièmes.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 290 voix contre 2.

En Russie rouge

28 Etudiants ont été fusillés

Moscou, 31. — Le tribunal révolutionnaire de Kiev a condamné mort 28 étudiants de l'Université de cette ville, reconnus coupables de menées contre-révolutionnaires.

Les condamnés ont été fusillés quatre heures plus tard.

On exerce des représailles contre les Suisses

Genève, 31. — On écrit de Riga à la « Presse Moyenne de Suisse » que l'incident lancé par le représentant de la Croix-Rouge soviétique à Berlin ne saurait être la triste réalité. Un Suisse revenu de Russie a déclaré que la sang suisse a coulé. Un pogrom aurait été organisé à Odessa par les bolcheviks, au cours duquel le président de la colonie suisse de cette ville, aura été assassiné et deux Suisses gravement blessés.

A Kiev, à Moscou et à Petrograd, des arrestations en masse auraient été opérées parmi les membres de la colonie suisse. Dans cette dernière ville, toute une série de magasins suisses n'ont été saisis et pillés. Les Suisses ne seraient plus autorisés à quitter la Russie.

L'armée soviétique prépare de grandes manœuvres

Riga, 31. — L'état-major rouge a l'intention d'effectuer de grandes manœuvres au mois d'août, auxquelles les représentants militaires de cette ville, aura été invité à assister pour la première fois.

La grève des C. P. T. T. be ges est terminée

Bruxelles, 31. — De notre corresp. particulier, Le Comité directeur du Syndicat national s'est réuni jeudi soir, à la maison des huit heures, à Bruxelles.

Après avoir pris connaissance d'une note émanant des Sociétés de Chemins de Fer, disant qu'il n'y avait aucune suspension de travail appliquée à tous les C.P.T.T.M qui reprendraient le travail à partir de demain, le Syndicat National a donné l'ordre d'invoquer tous les grévistes à reprendre le travail dès demain matin.

L'Opéra de Petrograd détruit par le feu

Il y aurait de nombreux morts et blessés

Londres, 31. — On mande d'Heisingfors aux journaux que l'Opéra de Petrograd aurait brûlé complètement mercredi soir. Au cours de la panique qui s'est produite il y aurait de nombreux morts et blessés. Le bâtiment serait entièrement détruit.

Le match Carpent